

FEUILLETS LITURGIQUES DE LA CATHÉDRALE DE L'EXALTATION DE LA SAINTE CROIX

N°646/2017 – disponible sur le site internet du diocèse : www.diocesedegeneve.net

5/18 juin

2ème dimanche après la Pentecôte

Tous les saints qui ont brillé sur la Terre russe

Tous les saints du Mont Athos ; Saint Dorothée, évêque de Tyr, martyr (vers 362); saints Marcien, Nicandre, Apollonius, Léonide, Arius, Gorgius, Sélénius, Irénée et Pambo, martyrs à Alexandrie (305-311) ; saint Dorothée, moine de Gaza (VIème s.) ; saint Théodore le thaumaturge (VIème s.) ; saint Anoub de Scété (Vème s.) ; saint Constantin, métropolite de Kiev (1159) ; saint Théodore de Novgorod, prince (1233) ; saint Pierre de Koritcha, en Serbie (1275) ; saints néomartyrs de Russie : Michel (Botiakov), prêtre (1941) ; Nicolas (Riourikov), prêtre (1943).

Lectures : Rom 2,10-16 ; Matth. 4, 18-23 ; Hébr. XI, 33 – XII, 2. Matth. IV, 25 – V, 12.

LA FÊTE DE TOUS LES SAINTS GLORIFIÉS EN TERRE RUSSE

Le rétablissement de la fête de tous les Saints glorifiés en Russie coïncide historiquement avec celui du patriarcat dans l'Église Russe. Durant la période préconciliaire, le Saint-Synode de l'Église Orthodoxe Russe n'avait pas l'intention de remettre en vigueur la célébration de la synaxe des Saints russes, qui était apparue au XVIème siècle. En 1908, un paysan de la province de Vladimir, Nicolas Gazoukine, demanda au Saint-Synode d'établir une fête annuelle « de tous les saints de Russie » et « d'honorer ce jour avec un office particulier ». Cette requête fut déclinée, le Saint-Synode considérant que la mémoire des Saints russes était déjà commémorée dans le cadre de la fête de tous les saints. Néanmoins, le Concile local de l'Église Russe, en 1917-1918 rétablit cette fête, et ce grâce aux efforts conjugués du professeur de l'université de Petrograd Boris Touraïev et du hiéromoine Athanase (Sakharov), futur confesseur de la foi, canonisé maintenant officiellement. Le premier présenta un rapport le 15 mars 1918 au Concile, dans lequel il mentionnait, entre autres, « qu'à notre triste époque, lorsque la Russie une est déchirée, lorsque notre génération pécheresse voit piétiner les fruits des labeurs des saints qui ont vécu dans l'ascèse dans les grottes de Kiev, à Moscou, dans la Thébaïde du Nord, et dans l'ouest de la Russie pour créer une seule Église Orthodoxe Russe, il serait opportun de rétablir cette fête oubliée... » Ledit rapport fut examiné par le concile et, enfin, le 26 août, le jour de la fête onomastique du saint patriarche Tykhon, fut prise la décision de rétablir la fête de tous les saints russes, sa date étant fixée au premier dimanche du carême des saints Apôtres. Le Concile décida d'imprimer l'ancien office composé par le moine Grégoire, avec des corrections. Cependant, le professeur Touraïev et le hiéromoine Athanase arrivèrent vite à la conclusion que l'on ne pouvait qu'emprunter une toute petite partie dudit

office, et qu'il était indispensable de refaire tout le reste. Encore incomplet, l'office fut présenté le 8 septembre 1918, à l'avant-dernière session de la commission liturgique du Concile, qui l'approuva et le soumit au Patriarche et au Saint-Synode qui, après la fin du Concile, donnèrent leur bénédiction pour imprimer le nouvel office, sous la direction du métropolite Serge (Stragorodsky). L'impression fut achevée à Moscou à la fin de 1918, dans de grandes difficultés. Malheureusement, en raison des événements de 1917, la fête rétablie par le Concile a failli tomber dans l'oubli comme cela avait été le cas dans le passé. En outre, le professeur Touraïev décéda en 1920. En automne 1922, le saint hiérarque Athanase (Sakharov), lors de sa première arrestation dans la cellule N°17 de la prison de Vladimir, rencontra tout un groupe qui partageait ses idées quant à la fête qui avait été rétablie. Selon le témoignage de St Athanase, cette assemblée de détenus, « après nombre de discussions animées au sujet de la fête, de l'office, de l'icône, de l'église dédiée à cette fête, posa les fondements d'une nouvelle révision de l'office imprimé en 1918, avec des corrections et des compléments ». C'est ainsi que l'office connut nombre de changements : on déplaça certains hymnes, des nouveaux saints furent introduits, lesquels n'avaient pas été mentionnés dans la version de 1918. Enfin, dans le même lieu, toujours en prison, le 10 novembre 1922, alors que l'on commémorait le trépas de St Dimitri de Rostov, auteur des célèbres vies de saints, fut célébrée, pour la première fois, la fête de tous les saints russes. Le 1^{er} mars 1923, dans la cellule n°121 de la prison de Tagansk, St Athanase bénit le premier antimenson en l'honneur de tous les Saints de Russie, destinée à sa chapelle privée. St Athanase continua à travailler le texte de l'office de tous les saints de Russie jusqu'à son bienheureux trépas, en 1962.

Troaire du dimanche du 1^{er} ton

Кáмени запечáтану отъ юдѣй и
воиномъ стрегущимъ пречистое Тѣло
Твое, воскресль еси триднѣвный,
Спáсе, дáруяй мiрови жiзнь. Сего
рáди сiлы небесныя вопiяху Ти,
Жизнодáвче : слáва Воскресѣнiю
Твоему Христѣ ; слáва Цáрствiю
Твоему ; слáва смотрѣнiю Твоему,
еди́не Человѣколюбче.

La pierre étant scellée par les Juifs et les
soldats gardant Ton Corps immaculé, Tu
es ressuscité le troisième jour, ô
Sauveur, donnant la Vie au monde ;
aussi, les Puissances des cieux Te
crièrent : Source de Vie, ô Christ, gloire à
Ta Résurrection, gloire à Ton règne,
gloire à Ton dessein bienveillant, unique
Ami des hommes!

Troaire des saints de la Terre russe, ton 8

Якоже пло́дъ красны́й Твоего́
спасiтельнаго сѣянiя, земл́я
Росси́йская прино́ситъ Тi, Гóсподи, вся́
святiя, въ то́й просiявшыя. Тѣхъ
моли́твами въ мiръ глубóць Цѣрковь
и страну́ нашу Богорóдицею соблюди́,
Многomiлостиве.

Tel le fruit magnifique de Ta semence
salvatrice, la terre de Russie T'offre
Seigneur, tous les Saints qui y ont brillé.
Par leurs prières, garde dans une paix
profonde l'Église et notre pays, par les
prières de la Mère de Dieu, Très
miséricordieux.

Kondakion des saints de la Terre russe, ton 3

Днёсь ликъ святыхъ, въ земли нашей
Бóгу угодившихъ, предстоить въ
цѣркви и невидимо за ны молятся
Бóгу ; ангели съ нимъ славословятъ, и
вси святїи Цѣркве Христовы ему
спразднують, о насъ бо молятъ вси
кúпно Превѣчнаго Бóга.

En ce jour, le chœur des saints qui en
notre terre plurent à Dieu, est présent à
l'église et prie invisiblement pour nous ;
les Anges l'accompagnent dans leurs
louanges et tous les Saints de l'Église du
Christ sont en fête avec Lui ; tous
ensemble prient pour nous le Dieu
d'avant les siècles.

Kondakion du dimanche du 1^{er} ton

Воскрѣслъ есї яко Бóгъ изъ гроба во
славъ и мїръ совоскресїлъ есї, и
естество человѣческое яко Бóга
воспѣваетъ Тя, и смѣръ исчезе : Адамъ
же ликуетъ, Владыко, Ёва нынѣ отъ ўзъ
избавляема радуется зовущи : Ты есї
їже всѣмъ подая, Христѣ Воскресѣніе.

Ô Dieu, Tu es ressuscité du Tombeau
dans la gloire, ressuscitant le monde
avec Toi ! La nature humaine Te chante
comme son Dieu et la mort s'évanouit.
Adam jubile, ô Maître, et Ève, désormais
libérée de ses liens, Te crie dans sa joie :
« C'est Toi, ô Christ, qui accordes à tous
la Résurrection ! »

HOMÉLIE DE SAINT JEAN CHRYSOSTOME SUR L'ÉPÎTRE DE CE JOUR

« Mais gloire, honneur et paix à quiconque fait le bien, au Juif d'abord, puis au Grec ». De quel Juif, de quels grecs parle-t-il ici ? De ceux qui ont existé avant le Christ; car il ne parle point encore du temps de la grâce, mais des temps qui ont précédé, faisant disparaître d'avance et de loin la différence entre le Grec et le Juif, afin que la chose ne paraisse plus nouvelle ni pénible, quand il s'agira du temps de la grâce. En effet si dans les âges antérieurs, quand la grâce n'avait point encore brillé d'un tel éclat, quand la nation juive était honorable, illustre et glorieuse entre toutes, si déjà il n'y avait pas de différence, qu'aura-t-on à dire après qu'une si grande grâce se sera manifestée? Aussi met-il le plus grand intérêt à prouver ce point. Et l'auditeur, informé qu'il en était déjà ainsi dans les temps précédents, sera beaucoup plus disposé à l'admettre pour l'époque de la foi. Or il appelle ici Grecs, non les idolâtres, mais ceux qui honoraient Dieu, qui obéissaient à la loi naturelle, ceux qui placés en dehors du judaïsme, observaient tout ce qui porte à la piété : tels que Melchisédech, Job, les Ninivites, Corneille. Déjà il commence à saper par la base la différence entre la circoncision et l'incirconcision, et attaque de loin cette distinction, de manière à n'exciter aucun soupçon et paraître y être amené forcément par une autre raison, ce qui est le propre de la prudence apostolique. Car s'il eût avancé qu'il en était ainsi au temps de la grâce, son langage eût paru fort suspect; mais en entrant dans ce sujet à la suite d'autres raisonnements, à l'occasion du vice et de la corruption qui régnaient autrefois dans le monde, il n'éveillait aucun soupçon contre son enseignement. Voici la preuve que c'était là son intention et qu'il disposait son discours dans ce but. S'il n'avait pas voulu prouver ce point, il lui suffisait de dire : « Par ta dureté et ton coeur impénitent tu t'amasses un trésor de colère pour le jour de la colère », puis de couper court sur ce sujet, comme étant

épuisé. Mais comme il n'avait pas seulement en vue de traiter du jugement dernier, mais de montrer que le Juif n'avait rien de plus que le Grec; pour que le Juif ne s'enorgueillisse pas, il va plus loin et procède par ordre. Voyez : il a épouvanté l'auditeur, il a fait retentir le terrible jugement, il a dit quel mal c'est de vivre dans le vice; il a démontré que personne ne pèche par ignorance ni ne restera impuni, et que, pour être différée, la punition n'en viendra pas moins; maintenant il veut prouver que la doctrine de la loi n'était pas chose absolument indispensable; que la peine et la récompense dépendent des oeuvres, et non de la circoncision ou de l'incirconcision (...) Après avoir donc prouvé plus haut que ceux qui n'ont pas la loi jouiront des mêmes avantages, il continue son raisonnement en disant « Car Dieu ne fait point acception des personnes ». Quand il dit que le Juif et le Grec seront punis pour avoir péché, il n'a pas besoin de recourir au raisonnement; mais pour établir que le Grec sera récompensé, il lui faut une preuve. Cela semblait en effet quelque chose d'étonnant, de paradoxal, de dire que celui qui n'avait ni la loi ni les prophètes, serait récompensé pour ses bonnes actions. Aussi, comme je l'ai déjà dit, habitue-t-il d'abord leurs oreilles à entendre parler des temps qui ont précédé la grâce, afin de les amener plus facilement à sa pensée, à l'aide de la foi (...) « Car quiconque a péché sans la loi, périra sans la loi ; et quiconque a péché sous la loi, sera jugé par la loi ». Ici, comme je le disais plus haut, non-seulement il établit l'égalité entre le Juif et le Grec, mais il démontre que la concession de la loi aggrave beaucoup la condition du Juif, car le Grec est jugé sans la loi, et ce mot, « Sans la loi » indique une circonstance plutôt atténuante qu'aggravante, c'est-à-dire, n'a pas la loi pour l'accuser. Car c'est là le sens de cette expression, « Sans la loi » ; c'est-à-dire, il sera condamné en dehors de l'accusation légale, d'après les seules données de la nature. Mais le Juif sera jugé d'après la Loi : C'est-à-dire sur la double accusation de la nature et de la Loi; et il sera puni d'autant plus sévèrement qu'il aura été l'objet de plus de soins. Voyez-vous comme il fait sentir aux Juifs un plus grand besoin de recourir à la grâce? Car comme ils prétendaient être justifiés par la Loi seule et n'avoir pas besoin de la grâce, il leur prouve qu'ils en ont plus besoin que les Grecs, puisqu'ils doivent être punis plus sévèrement. Ensuite il fait un autre raisonnement pour appuyer ce qu'il vient de dire : « Car ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu ». Il a raison de dire « Devant Dieu » ; car ils peuvent paraître honorables devant les hommes, et beaucoup se vanter, tandis que devant Dieu c'est tout le contraire. « Mais ce sont les observateurs de la loi qui seront justifiés ». Voyez-vous avec quelle vigueur il retourne son raisonnement dans le sens opposé? Si vous demandez, dit-il, à être sauvé par la loi, le Grec sera sauvé avant vous, lui qui paraît avoir observé ce qui est écrit. Et comment, direz-vous, a-t-il pu observer sans avoir entendu? Cela est possible, répond l'apôtre, et même plus encore, car non-seulement on peut accomplir sans avoir entendu, mais on peut avoir entendu et ne pas accomplir; ce qu'il exprime dans la suite plus clairement. et plus énergiquement, en disant : « Toi qui instruis les autres, tu ne t'instruis pas toi-même ? » En attendant il prouve ici son premier point : « En effet lorsque les gentils, qui n'ont pas la loi, font naturellement ce qui est selon la loi; n'ayant pas la loi, ils sont à eux-mêmes la loi ».